Image not found or type unknown

Pension alimentaire montant

Par **Lisa23**, le **18/04/2023** à **15:41**

Bonjour. Mon ex compagnon et moi, avons deux enfants de 3 et 4 ans, et nous sommes en cours de séparation (PACS). Concernant la pension alimentaire, nous souhaiterions la faire à l'amiable. Nous avons opté pour une garde classique avec résidence des enfants chez la maman, moi. Je propose une pension alimentaire de 350 euros par enfant, 700 euros par mois. Vous pensez que c'est correct ? Il gagne environ 4500 euros net par mois (salaire net).Il a également deux grands enfants de 21 et 18 ans à sa charge. Merci.

Par **Marck.ESP**, le **18/04/2023** à **16:00**

Bonjour

Chaque cas etant particulier, il n'existe pas de barème précis.
Cela dépend aussi de VOS revenus...

https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/pension-alimentaire

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés